

## AVIS RELATIF AUX CONVENTIONS D'APPLICATION INTERNATIONALES - FORMATION

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3 et L 713-1 ;*

*Vu les statuts de l'université de Bordeaux, notamment son article 41 ;*

### Article unique :

La commission a rendu l'avis ci-après :

- **Création d'une convention d'application internationale consortium agreement Erasmus Mundus**

Diplôme : Master

Mention : Santé publique

Parcours : Public Health Data Science

Etablissement partenaire : Universidad de Granada, University of Sheffield, Uniwersytet Jagielloński, Maastricht University, Ecole des hautes études en santé publique, University College Dublin, Université de Liège

Pays : Espagne, Royaume-Uni, Pologne, Pays-Bas, Irlande, Belgique

Adopté à la majorité des votes exprimés :

25 votes favorables

0 vote défavorable

1 abstention

Le président du conseil académique,

Dean Lewis

